

Annexe B
Délégation d'attributions – Représentant local

Date :

Commissaire aux incendies
Bureau du commissaire aux incendies
401, avenue York, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8

Objet : Changement de représentant local

Bonjour,

Conformément au paragraphe 23(2) de la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence, nous, représentants de la municipalité de _____, vous informons par écrit que _____ occupe désormais le poste de _____ et que cette personne sera donc notre « représentant local » au sens du paragraphe 23(1) de la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence.

Toutes les attributions confiées au représentant local sont conformes à la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence. Le titre de représentant local répond également à la définition de « délégué » en vertu de la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence. Toute délégation d'attributions du représentant local à un autre employé de l'autorité locale sera communiquée par écrit au Bureau du commissaire aux incendies, et ce, dans les plus brefs délais.

Nous vous informerons par écrit de tout autre changement de représentant local, conformément à l'alinéa 23(2)b) de la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Signature de l'autorité locale

Nom :

Titre :

Courriel :

Téléphone :